



Membre du GES Saint-Vit Informatique

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Approuvé par le CA le 30/11/2016

**FORMATIC se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment.**  
**Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site [www.saintvitinformatique.com](http://www.saintvitinformatique.com)**

## 1. Présentation

Formatic est un organisme de formation déclaré sous le n°U25070420302. Le siège social est établi au 1 bis rue du four – 25410 Saint-Vit (France), au sein du Groupement Economique Solidaire (GES) Saint vit-Informatique.

## 2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de formation FORMATIC relatives à des commandes passées auprès de FORMATIC par tout client professionnel (ci-après "le Client").

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

## 3. Documents contractuels

Pour chaque action de formation (inter ou intra entreprise) une convention de formation est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. FORMATIC convient avec le Client ou le bénéficiaire de la formation des lieux, dates et horaires des séances de formation.

L'attestation de fin de formation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

## 4. Prix, facturation et règlement

FORMATIC est exonéré de TVA, tous nos prix sont indiqués net à payer.

Toute formation commencée est due en totalité. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de FORMATIC à réception de facture.

La proposition et les prix indiqués par FORMATIC sont valables un mois à compter de l'envoi de la proposition commerciale et/ou du devis.

La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par FORMATIC à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont intégrés au devis.

## 5. Règlement par un OPCA

En cas de règlement de la prestation par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont il dépend, il appartient au Client de :

- ✓ faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande;
- ✓ indiquer explicitement sur la convention et de joindre à FORMATIC une copie de l'accord de prise en charge ;
- ✓ s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si FORMATIC n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par FORMATIC est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

## 6. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

## 7. Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation FORMATIC, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, FORMATIC pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## 8. Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit :

- si une annulation intervient au moins sept jours avant le début de l'action de formation, elle est reportée selon les disponibilités du (ou des) formateurs.

- si une annulation intervient moins de sept jours avant le début de l'action de formation, une indemnité de 30% du coût de la formation sera facturé au Client.

- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à FORMATIC à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.

## 9. Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins quatre jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus . Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse



## Membre du GES Saint-Vit Informatique

contact@saintvitinformatique.com. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

### 10. Force majeure

FORMATIC ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FORMATIC, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FORMATIC.

### 11. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à FORMATIC en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FORMATIC pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

### 12. Propriété intellectuelle

FORMATIC est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FORMATIC pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FORMATIC. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FORMATIC. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de

formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, FORMATIC demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

### 13. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FORMATIC au Client.

### 14. Communication

Le Client accepte d'être cité par FORMATIC comme client de ses offres de services, aux frais de FORMATIC. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 13, FORMATIC peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, rapport annuel aux administrateurs, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 15. Renonciation

Le fait, pour FORMATIC de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### 16. Loi applicable et Attribution de compétence

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre FORMATIC et ses Clients.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON**, quel que soit le siège ou la résidence du Client. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de FORMATIC qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.